



Conditions de réservation

L'emplacement sera retenu de midi à midi, pour une ou plusieurs semaines à votre gré ; il devra obligatoirement être libéré en fin de séjour, à midi au plus tard (réservations acceptées suivant dates disponibles).

Si vous ne vous êtes pas encore présenté 24 h après votre réservation, celle-ci sera considérée comme annulée, et nous disposerons de l'emplacement et des arrhes.

Veillez joindre à votre bon de réservation un mandat ou chèque de 150 € à l'ordre de **SARL CAMPING LE PALAIS DE LA MER** soit 35 € de frais non remboursables et 115 € d'arrhes à valoir sur le montant de la note de séjour QUI SERA RÉGLÉE EN TOTALITÉ À L'ARRIVÉE AU CAMP.

En cas d'annulation parvenue après le 1er avril, les arrhes ne sont pas remboursables.

L'acceptation du contrat de réservation, engage le client à respecter les dates de séjours indiqués. Tout changement ultérieur, l'expose à l'annulation et la perte des arrhes.

Paiement : facture du montant total du séjour payable à l'arrivée déduction faite des arrhes.

Dans le cadre d'une réservation effectuée par fax ou e-mail, les arrhes doivent nous parvenir sous huit jours sinon elle ne sera pas prise en compte.

Conditions générales de location

Dès réception de l'ordre de réservation et d'une somme représentant 1/3 du montant de votre séjour, un accusé de réception ainsi qu'un inventaire de l'équipement vous seront adressés.

Ces arrhes seront déduites de votre facture qui sera payable à l'arrivée, à l'exception d'une somme de 35 € pour frais contractuels de réservation.

Jour d'arrivée : le samedi de 14h à 20h

Jour de départ : le samedi AVANT 10h

Retard : en l'absence de message télégraphié du loueur, l'habitat de loisir sera disponible 24 h après la date mentionnée sur l'ordre, et les arrhes acquises à la direction.

Départ anticipé-Arrivée retardée : Dans ce cas, la redevance totale sera due, du premier au dernier jour de la réservation.

Annulation: Les arrhes ne seront pas remboursables pour toute annulation de réservation parvenue après le 1er AVRIL.

Caution : une caution de 350 € et une autre de 50 € sera demandée à votre arrivée. Elle sera restituée au moment du départ après une éventuelle déduction en cas de détérioration ou de matériel manquant.

Une somme forfaitaire de 50 € sera retenue si l 'habitat de loisirs n'a pas été nettoyé.

Paiement : facture du montant total du séjour payable à l 'arrivée déduction faite des arrhes.

Dans le cadre d'une réservation effectuée par fax ou e-mail, les arrhes doivent nous parvenir sous huit jours sinon elle ne sera pas prise en compte.

Le port du bracelet est obligatoire.